RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 04065
Numéro SIREN : 833 850 225
Nom ou dénomination : 3R

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2022 sous le numéro de dépôt 15066

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** 22501150566 **N° 2033-A 2022**

Désignation de l'entreprise SAS 3R — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 2 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 59130 LAMBERSART

Numéro SIRET * 8 3 3 8 5 0 2 2 5 0 0 0 2 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 — Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122021 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122020 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
Immobilisations corporelles *	028	4 870	030	2 359	2 511	3 485
Immobilisations financières * (1)	040	23	042		23	23
Total I (5)	044	4 893	048	2 359	2 534	3 508
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	14 000	052		14 000	1 000
STOCKS — Marchandises *	060		062			754
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	9 698	070		9 698	43 918
Créances (2) — Autres * (3)	072	26 851	074		26 851	7 768
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	2 356	086		2 356	4 469
Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II	096	52 905	098		52 905	57 910
Total général (I+II)	110	57 798	112	2 359	55 439	61 418

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	500	500
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
Report à nouveau	134	6 686	5 599
Résultat de l'exercice	136	(12 551)	1 087
Provisions réglementées	140		
Total I	142	(365)	12 186
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156	25 000	25 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 196	2 378
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 22 561)	172	29 608	21 854
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	55 804	49 232
Total général (I + II + III)	180	55 439	61 418

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3R

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31 12 2021	Exercice N-1 clos le 31 12 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires 209	210		
	Production vendue – biens	215	214		
	Production vendue – services *	217	218	73 309	177 918
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	13 000	1 000
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		7 306
	Autres produits		230	4	3
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	86 313	186 226
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236	754	(528)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	26 926	60 210
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	25 528	81 385
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 757)		244	877	761
	Rémunérations du personnel *		250	33 868	33 973
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	9 581	8 306
	Dotations aux amortissements *		254	974	974
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges – dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	0	4
	Autres charges – dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	98 508	185 083
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(12 196)	1 143
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		100
	Charges financières (V)		294	220	
	Charges exceptionnelle – dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	135	156
	Charges exceptionnelle – dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VI)		306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	(12 551)	1 087
	B - RÉSULTAT FISCAL – Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 12 551
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	135	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelle (44 sexies) 986	Zone franche urbaine (44 octies A) 987	Zones restructuration de la défense (44 undecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 duodecies) 138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354 12 416
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372 12 416

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cerfa 10 Quadra

Dossier N° 600247 en Euros.

CJM EXPERT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS 3R

31/12/2021

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES ET AMENDES		135
Total des réintégrations diverses	**330**	135

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS 3R

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 4 870	462	464	466 4 870	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480 23	482	484	486 23	
TOTAL		490 4 893	492	494	496 4 893	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550 1 385	552 974	554	556 2 359
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570 1 385	572 974	574	576 2 359

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Quadra

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS 3R

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	308	Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	308
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	12 416
			Total des déficits restant à reporter (870 984+860)	870	12 724

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	13 916
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	33 099
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SAS 3R 31/12/2021

Détail des Autres Imputations		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2022

5

Désignation de l'entreprise : SAS 3R		Néant ☐*	
Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021	Durée en nombre de mois	1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	2	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	73 309	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	73 309	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	4	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	12 246	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	12 250	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121	39 383	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	11 002	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	50 385	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	35 174	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	35 174	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	73 309	Effectifs au sens de la CVAE *	023	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence	024	01/01/2021	160	31/12/2021	
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2021

N° SIRET 83850225000024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3R

ADRESSE (voie) 2 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

CODE POSTAL 59130 VILLE LAMBERSART

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique BONNE | Prénom(s) THOMAS
Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 2 500
Naissance : Date 090980 | N° Département 59 | Commune MARCQ EN BAROE | Pays FR
Adresse : N° 16 | Voie AVENUE MARECHAL JOFFRE
Code postal 59130 | Commune LAMBERSART | Pays France

Titre (2) M | Nom patronymique BOUZRAA | Prénom(s) MICHAEL
Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 2 500
Naissance : Date 101177 | N° Département 59 | Commune LILLE | Pays
Adresse : N° 1 | Voie ALLEE DES SAULES
Code postal 59130 | Commune LAMBERSART | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065**
pour **2022**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS 3R	2 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
SIRET 8 3 3 8 5 0 2 2 5 0 0 0 2 4	59130 LAMBERSART
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mere:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: TRAVAUX DE FINITIONS

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal | Déficit: 12 416

Bénéfice imposable à 15% | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐ | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐

Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐ | Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ | Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐ | Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐ | Autres dispositifs ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ | Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI [x] NON [ ] | Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CJM EXPERT 4 BOULEVARD LOUIS XIV 59000 LILLE *Tél:* 03.20.40.80.28	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	**Identité du déclarant:**
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu LAMBERSART
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature BONNE THOMAS
Examen de conformité fiscale (ECF)	

Certifié conforme à l'original

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2022

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL : tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés gérants ou copartícipants 1	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à l'associé [illegible] 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société Montant des sommes versées : à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les : Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	29 152
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2022)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 **ou exercice**

Désignation de l'entreprise SAS 3R du 01012021

Adresse 2 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 59130 LAMBERSART au 31122021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** **TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶ :

Total des dépenses		**Bénéfices imposables** ❾	
- de l'exercice 2021 (total col.9 + total col.10) ❿		- de l'exercice 2021 ❿	
- de l'exercice précédent ⓫		- de l'exercice précédent ⓫	

Nom et qualité du signataire BONNE THOMAS PRESIDENT

A LAMBERSART le

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Quadra

SASU 3R

SIRET : 883 850 225 - RCS DE LILLE METROPOLE

SAS AU CAPITAL DE 5000 EUROS

Siège social : 2 Avenue Georges Clemenceau 59130 LAMBERSART

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14/04/2022

Le 14 AVRIL 2022 , à 14 heures, les actionnaires de la SASU 3R se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

- BONNE THOMAS .....apport de 5000 Eur attribution des actions numérotées de 1 à 5000

Total des actions des associés présents : 5000 actions sur les 5000 actions composant le capital social.

Mr Thomas BONNE préside la séance en sa qualité de président, il constate que les actionnaires présents et représentés réunissant la totalité des actions ayant droit de vote, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

<u>Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :</u>

- Approbation et affectation du résultat relatif à l'exercice
- Quitus de gestion
-

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.
Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.
Un débat s'instaure entre les associés.
Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale décide, après avoir entendu lecture du rapport du gérant, agrée aux comptes de l'exercice 2021 actant un déficit de 12 551€

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide, après avoir entendu lecture du rapport du gérant marque son accord pour affecter le déficit comptable 2021 sur le prochain exercice en report à nouveau
L'assemblé donne quitus à la gérance pour la gestion dudit exercice

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
En 2 exemplaires

Signature de l'associé unique
Thomas BONNE